



BADMINTON

REGLEMENT TERRITORIAL

Les changements de l'année 2025/2026 sont écrits en rouge.

Article 1 : L'UGSEL régionale organise :

Pour les BENJAMIN(E)S – MINIMES Filles et Gars :

En individuel :

- un championnat ELITE, ouvert à tous ;
 - un championnat PROMO INTERDIT AUX ELEVES CLASSES D9 ET PLUS
- 4 catégories de classements : BF / MF / BG / MG.

Ces deux championnats sont qualificatifs pour le national.

En équipe :

- un championnat PAR EQUIPES DE 4 ELITE, ouvert à tous ;
 - un championnat PAR EQUIPES DE 4 PROMO INTERDIT AUX ELEVES CLASSES D9 ET PLUS
- 4 catégories de classements : BF / MF / BG / MG.

Ces deux championnats sont qualificatifs pour le national.

En double :

- un championnat de DOUBLE MIXTE ET NON MIXTE ELITE, ouvert à tous ;
 - un championnat de DOUBLE MIXTE ET NON MIXTE PROMO INTERDIT AUX ELEVES CLASSES D9 ET PLUS
- 6 catégories de classements : BF / MF / BG / MG / BF-BG / MF-MG.

Ces deux championnats ne sont pas qualificatifs pour le national.

SURCLASSEMENT :

En individuel et en double : aucun surclassement possible

En équipe, un seul joueur (2ème année uniquement) peut être surclassé dans la catégorie immédiatement supérieure.

Cas particulier : seul les poussins sont autorisés à jouer en Benjamin dans les trois championnats.

Pour les CADET(TE)S – JUNIORS Filles et Gars :

En individuel :

- un championnat ELITE, ouvert à tous ;
 - un championnat PROMO INTERDIT AUX ELEVES CLASSES D9 ET PLUS
- 4 catégories de classements : CF / JF / CG / JG.

Ces deux championnats sont qualificatifs pour le national.

En équipe de 4 :

- un championnat PAR EQUIPES DE 4 ELITE MIXTE, ouvert à tous ;
 - un championnat PAR EQUIPES DE 4 PROMO MIXTE INTERDIT AUX ELEVES CLASSES D9 ET PLUS
- Catégorie UNIQUE de classement : CJF-CJG.

Ces deux championnats sont qualificatifs pour le National.

En équipe de 2 :

- un championnat territorial PAR EQUIPES DE 2 NON MIXTE, ouvert à tous (pas de distinction Elite et Promo).
- 2 catégories de classements : CJF / CJG.

Ce championnat n'est pas qualificatif pour le National.

Article 2 : Tous les compétiteurs doivent être licenciés à l'Ugsel conformément au règlement général de l'UGSEL.

Article 3 : Tous les compétiteurs doivent être sous la responsabilité d'un enseignant (transmission de responsabilité).

Titre 1 : Règlement général

Article 4 : Un juge-arbitre est désigné pour chaque compétition régionale. Il est le recours ultime en cas de litige.

Article 5 : Un match déjà joué en poule ou dans la partie droite du tableau se rejoue à gauche.

Article 6 : Dans la mesure du possible, tous les matchs de classement seront joués.

Article 7 : En ½ finale, côté gauche du tableau, une permutation des ½ finalistes se fera systématiquement si le match a déjà été joué dans le tableau (pour éviter qu'un match ayant déjà eu lieu en tableau ne se rejoue).

Article 8 : Changements de côté : PROMO

- Match en 15 points, dès que le premier joueur atteint 8 points.
- Match en 2 sets gagnants de 15 points : entre le premier et le deuxième set. Dans le troisième set, dès que le premier joueur atteint 8 points.
- Rencontre en équipe (ronde italienne) : à chaque changement de match

Changements de côté : ELITE

- Match en 21 points, changement à 11 à la pause.
- Match en 2 sets gagnants de 21 points : entre le premier et le deuxième set. Dans le troisième set, dès que le premier joueur atteint 11 points.
- Rencontre en équipe (ronde italienne) : à chaque changement de match

Article 9 : Un volant en jeu qui touche une structure fixe est faute, sauf indication contraire du juge-arbitre avant le début de la compétition. Si le volant touche une structure fixe au service, celui-ci est à refaire.

Article 10 : Tout conseil ou intervention d'un tiers pendant ou entre 2 échanges est strictement interdit. Le joueur qui en bénéficie est sanctionné : perte du point et du service.

En revanche, le coaching est possible entre 2 sets.

Article 11 : Les réserves, réclamations et appels sont à formuler auprès des responsables de la CSR Badminton. La commission tranchera.

Article 12 : Arbitrage :

- Dans les poules de brassage, il est assuré par le joueur de la poule qui ne joue pas.
- Dans les tableaux à double sortie, l'arbitrage est assuré par un joueur de l'autre partie du tableau dans la mesure du possible.
- L'arbitrage ne peut être assuré par un enseignant.
- En cas de problème, il faut s'en référer au juge-arbitre.
- Un joueur qui n'assure pas l'arbitrage qui lui est confié est éliminé.

Article 13 : Un joueur non présent sur le terrain après le 3^{ème} appel a match perdu.

Article 14 : Le département qui reçoit la compétition est responsable de son organisation avec l'aide du responsable régional. Tous les documents utiles sont désormais sur le site de l'Ugsl régionale.

Article 15 : Seuls les tableaux à double sortie de 8, 16, 32 et 64 joueurs sont à utiliser. En fonction du nombre d'inscrits par tableau, les têtes de série pourront être dispensées du premier tour.

Article 16 : Les résultats et la liste des qualifiés de chaque championnat départemental doivent parvenir au responsable régional dans l'ordre décroissant des résultats, au plus tard une semaine avant le championnat régional concerné.

Article 17 : Les volants utilisés lors des compétitions sont des MAVIS 300.

Article 18 : Seuls les joueurs qualifiés ou officiellement repêchés par la CSR pourront participer à un championnat régional.

Ce repêchage aura lieu jusqu'au vendredi précédent la compétition (limite).

Article 19 : Le nombre de qualifiés pour les régionaux dans chaque département est revu chaque année en fonction du nombre de participants et des résultats de l'année précédente (cf le tableau des quotas).

Article 20 : Un cadet ou un junior ne peut s'inscrire que dans un championnat : par équipe de 2 ou par équipe de 4.

Article 21 : Chaque équipe qualifiée au championnat régional doit présenter un arbitre.

Article 22 : Chaque professeur doit vérifier le classement de ses joueurs (classement FFBAD) avant les compétitions pour les inscrire dans le bon championnat. ATTENTION à partir de D9, championnat ELITE.

Pour l'année scolaire 2023/2024, le classement fédéral pris en compte pour déterminer l'appartenance du joueur au championnat Elite ou Promo est celui du JEUDI 4 Janvier 2024.

Sites web à consulter : poona.fr ou badiste.fr ou l'application FFBAD sur mobile ou le site FFBAD (onglet badminton pour tous puis badminton scolaire puis FFBAD et fédérations de sports scolaires puis historique classement jeunes).

Article 22bis : Les classements évoluent de façon hebdomadaire, il est donc conseillé d'inscrire un élève licencié en club et qui fait de la compétition dans le championnat ELITE.

Titre 2 : Championnats individuels

Article 23 : ATTENTION : Toute demande de QE doit être déposée avant le début de la compétition et ce, pour toutes les catégories et tous les championnats.

Une demande de QE faite après le début de la compétition sera irrecevable et ce, quel que soit le motif.

A- Championnat individuel ELITE, ouvert à tous, en Benjamins et Minimes :

Article 24 : Dans chaque catégorie, la compétition débute directement par un tableau à double sortie.

Article 25 : Les benjamins et les minimes filles jouent sur un tableau de 16.
Les benjamins et les minimes garçons jouent sur un tableau de 32.

Article 26 : Dans la partie droite du tableau principal, les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points, avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 21, le premier à 29 remporte le set.

Dans la partie gauche du tableau principal et, éventuellement, dans la consolante, les matchs se jouent en un seul set de 21 points avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 21, le premier à 29 remporte le match.

B- Championnat individuel ELITE, ouvert à tous, en CADETS et JUNIORS :

Article 27 : En cadets et juniors, le championnat individuel se déroule sous la forme de 6 poules de 4 (24 joueurs) par catégorie.

En cadettes et juniors filles, le championnat individuel se déroule sous la forme de 4 poules de 4 joueuses (16 joueuses) par catégorie.

Article 28 : Le joueur qui perd en finale dans la partie droite du tableau principal ne rejoue pas dans la partie gauche. Le perdant de la finale est 2^{ème} du championnat régional. Le vainqueur de la partie gauche est 3^{ème} du championnat.

Article 29 : Les matchs des poules de brassage se jouent en un seul set de 21 points, avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 21, le premier à 29 remporte le match.

Les matchs de la partie droite du tableau se jouent en 2 sets gagnants de 21 points, avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 21, le premier à 29 remporte le set.

Les matchs de la partie gauche du tableau se jouent en un seul set de 21 points avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 21, le premier à 29 remporte le match.

C- Championnat individuel PROMOTIONNEL interdit aux joueurs classés D9 et plus, en Benjamins et Minimes :

Article 30 : Ce championnat promotionnel est interdit aux joueurs classés D9 et plus.

Article 31 : Dans chaque catégorie, la compétition débute directement par un tableau à double sortie.

Article 32 : Dans la partie droite du tableau principal, les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 15 points, avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 20, le premier à 21 remporte le set.

Dans la partie gauche du tableau principal et, éventuellement, dans la consolante, les matchs se jouent en un seul set de 15 points avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 20, le premier à 21 remporte le match.

D- Championnat individuel PROMO interdit aux joueurs classés D9 et plus, en Cadets et Juniors :

Article 33 : Les poules de 3 sont privilégiées, le nombre exact de poules sera déterminé en fonction du nombre de joueurs présents le jour de la compétition.

Article 34 : Le joueur qui perd en finale dans la partie droite du tableau principal ne rejoue pas dans la partie gauche. Le perdant de la finale est 2^{ème} du championnat régional. Le vainqueur de la partie gauche est 3^{ème} du championnat.

Article 35 : Les matchs des poules de brassage se jouent en un seul set de 15 points, avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 20, le premier à 21 remporte le match.

Les matchs de la partie droite du tableau se jouent en 2 sets gagnants de 15 points, avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 20, le premier à 21 remporte le set.

Les matchs de la partie gauche du tableau se jouent en un seul set de 15 points avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 20, le premier à 21 remporte le match.

Titre 3 : Championnats équipes

Article 36 : L'UGSEL régionale organise deux championnats par équipe de 4 pour les benjamins et les minimes :

- ⤴ le premier : ELITE ouvert à tous, qualificatif pour le championnat national ELITE.
- ⤴ le deuxième : PROMO. Ce championnat est interdit aux joueurs classés D9 et plus (classement FFBad).
- ⤴ Le championnat PROMO débute directement par un tableau à double 1^{er} tour.
- ⤴ Le championnat ELITE débute par des phases de poules, suivies d'un tableau à double sortie.

Article 36 bis : L'UGSEL régionale organise trois championnats par équipe pour les cadets/juniors :

- ⤴ le premier : par équipe de 4 ELITE ouvert à tous, qualificatif pour le national ELITE.
- ⤴ le deuxième : par équipe de 4 PROMO, interdit aux joueurs classés D9 ou mieux (classement FFBAD).
- ⤴ le troisième : un championnat par équipe de 2 joueurs non mixte et non qualificatif pour le championnat national et pour lequel les engagements doivent être nominatifs. (pas de distinction Elite et promo)
- ⤴ chaque championnat débute par des phases de poules, suivies d'un tableau à double sortie.

Article 37 : Si des seniors veulent participer à la compétition par équipe, un championnat particulier sera organisé en parallèle avec le championnat cadets/juniors, non qualificatif pour le national.

Article 38 : Les équipes de 4 qualifiées au championnat régional sont des équipes d'établissements. Les changements de joueurs sont autorisés.

Article 39 : Les cadets et juniors forment une catégorie unique.

Article 40 : Une équipe est composée de 2 ou 3 garçons et de 2 ou 3 filles de la même catégorie. Seuls 2 filles et 2 garçons peuvent jouer dans une même rencontre. Les changements de joueurs ne peuvent intervenir qu'entre 2 rencontres.

Article 41 : Les 2 premiers de la partie droite sont respectivement 1^{er} et 2nd de la compétition. Le vainqueur de la partie gauche est classé 3^{ème}.

Article 42 : Une rencontre se joue selon la formule de la « ronde italienne » : 75 points sont joués, en tie-break, selon une suite de matchs de 15 points cumulés.

Les matchs sont : simple dames, simple messieurs, double dames, double messieurs, double mixte. L'ordre des matchs est fixé par les capitaines des deux équipes avant le début de la rencontre. Un tirage au sort détermine quel est le capitaine qui choisit le 1^{er} match, puis l'autre capitaine choisit le 2^{ème} match, puis les capitaines choisissent alternativement jusqu'à ce que tous les matchs aient été placés.

Article 43 : Un joueur ne peut participer, au maximum, qu'à 2 matchs dans une même rencontre.

Article 44 : En cas de blessure de l'un des joueurs au cours d'une rencontre, les points qu'il lui restait à jouer sont perdus pour son équipe.

Article 45 : Au début de la rencontre, un tirage au sort détermine la première équipe à servir. A chaque changement de match, le service reste à l'équipe qui a marqué le dernier point dans le match précédent. Les doubles ne bénéficient que d'une seule main pour toute la durée de la rencontre. A la reprise du service, si le score de l'équipe qui sert est pair, le joueur pair sert, et si le score est impair, le joueur impair sert.

Article 46 : Si le score est impair au début d'un match, pour l'équipe au service, celui-ci s'effectue à gauche.

Article 47 : Championnat par équipes de 2 cadets/juniors :

Le championnat est ouvert à tous les joueurs, classés, licenciés ou non (pas de distinction Elite et Promo). Une équipe est composée de 2 joueurs du même sexe sans distinction de catégorie d'âge. Un remplaçant est autorisé, mais aucun changement ne peut intervenir en cours de rencontre.

Article 48 : Championnat par équipes de 2 cadets/juniors :

Une rencontre se joue selon la même formule que le championnat promotionnel, mais en 63 points (21 points pour chaque match). L'ordre des matchs est le suivant : 1^{er} simple, double, 2^{ème} simple.

Pour les règles au service et le déroulement de la compétition, voir les articles correspondants au championnat par équipe de 4.

En fonction du nombre d'équipes inscrites, l'organisateur se réserve le droit de passer de 63 points cumulés à 45 points cumulés (15 points cumulés par match).

Titre 4 : Championnats doubles Benjamins / Minimes

Article 49 : L'UGSEL régionale organise deux championnats régionaux en double garçons, filles et mixtes, en benjamins et minimes uniquement :

- un ELITE ouvert à tous,
- un PROMO, interdit aux joueurs classés D9 et plus (classement FFBAD).

Article 50 : Quelles que soient les catégories, les joueurs entrent directement dans un tableau de 8, 16 ou 32 paires à double sortie.

Article 51 :

En PROMO, les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 15 points, avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 20, le premier à 21 remporte le set.

Dans la partie gauche du tableau, les matchs se jouent en un seul set de 15 points avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 20, le premier à 21 remporte le match.

En ELITE, les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points, avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 21, le premier à 29 remporte le set.

Dans la partie gauche du tableau, les matchs se jouent en un seul set de 21 points avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 21, le premier à 29 remporte le match.

Article 52 : Chaque double ne bénéficie que d'une seule main au service.

Article 53 : Chaque double qualifié au championnat régional doit au moins comporter un joueur ayant fait partie du double au championnat départemental. Si 2 joueurs d'un même double déclarent forfait, il est procédé au repêchage du double suivant dans le département. Les engagements en double doivent être nominatifs.